



FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX

Villeurbanne, le 14 Janvier 2008

Monsieur Jacques GERAULT
PREFET
PREFET DU RHONE
106 rue Pierre Corneille
69419 LYON Cedex 03

Monsieur le Préfet,

Les centres sociaux ont été invités par la Préfecture du Rhône à s'engager dans le dispositif expérimental d'un plan d'apprentissage du français (CLEF) à destination de personnes d'origine étrangère. Le Conseil d'administration de la Fédération des Centres Sociaux du Rhône, après avoir étudié soigneusement ce dossier, écouté les réactions de ses adhérents, évalué la possible compatibilité des différents points de ce dispositif avec l'identité et la mission des centres sociaux, a été conduit à élaborer une position de fond. Nous venons de diffuser à nos associations un courrier qui en expose les réserves et dont nous vous livrons la teneur.

L'apprentissage du français, pour les centres sociaux qui le mènent déjà est, dans la plupart des cas, animé par des bénévoles dont l'engagement, enraciné dans des valeurs humanistes, est totalement libre et désintéressé. La Préfecture du Rhône a décidé de faire appel à des volontaires indemnisés, ce qui nous paraît relever d'une logique et de principes très éloignés de ceux des centres sociaux, promoteurs et artisans au quotidien de la construction d'un monde de solidarité.

Le dispositif prévoit qu'un centre social qui fait appel à un volontaire doit «*l'accueillir, l'employer, le payer et l'assurer*», le coût de la vacation étant fixé par la Préfecture. Cet impératif oblige les employeurs associatifs à prévoir un cadre dérogatoire à leur convention collective, car la vacation fixée par la Préfecture ne la respecte pas et introduit une inégalité de traitement entre les personnels des associations, contraire à notre principe d'équité.

En outre, nous ne pouvons envisager que nos délégués fédéraux continuent de participer à un comité de pilotage du CLEF qui ne les concerne pas, car vécu jusqu'à présent comme une réunion d'information à l'adresse des seuls volontaires intervenants.

Voilà, Monsieur le Préfet, les raisons pour lesquelles, à notre niveau actuel d'information, il ne nous est pas possible de recommander aux centres sociaux d'être partenaires du CLEF, dont nous reconnaissons par ailleurs le bien fondé et l'utilité, sachant que chacune de ces associations est libre de ses choix dans la mesure où ils respectent les préceptes édictés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Michèle DESCAMPS
Présidente

Copie adressée à Mr Régnier, Préfet délégué à l'égalité des chances

